Modifications au RREC
Choisir entre flexibilité et cohésion

Pétition

Automne 2016

Dans le cadre des consultations ministérielles qui visent, entre autres, à instaurer un Conseil des collèges, le gouvernement envisage de modifier le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) afin de donner plus de « flexibilité » et d' « autonomie » aux collèges sur la formation et la diplomation. Le gouvernement pourrait aller jusqu'à accorder aux collèges le droit de définir des compétences locales et même, éventuellement, d'émettre des diplômes locaux.

Nous sommes en désaccord avec cette proposition et nous demandons à la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David, de préserver le caractère national des programmes et des diplômes et de préserver la responsabilité ministérielle de déterminer de façon nationale l'ensemble des compétences d'un programme.

NOM	VILLE	SIGNATURE